

Politique : 021  
Publication: Juillet 2012  
Révision : Février 2020  
Version: 2020.1

Section

2

## **Politique d'utilisation des substances intoxicantes**

### **Énoncé de politique**

Il est entendu qu'à l'occasion, la CANASA organisera des événements au cours desquels de l'alcool sera servi. Il est également entendu que d'autres substances intoxicantes sont maintenant légales au Canada. Cette politique décrit l'usage acceptable et le parrainage de l'alcool et d'autres substances intoxicantes lors des événements de la CANASA afin d'assurer un environnement sécuritaire pour les participants autorisés de la CANASA.

Il est entendu qu'à l'occasion, des possibilités de parrainage peuvent être offertes dans le cadre d'activités de la CANASA qui incluent la distribution d'alcool. Cependant, les possibilités de parrainage pour la distribution directe d'alcool ou la distribution d'autres substances intoxicantes ne seront pas offertes.

#### Commandite acceptable :

- La commandite d'un dîner ou d'un souper au cours duquel l'alcool est fourni de manière contrôlée en même temps que le repas.
- Commandite de trou lors d'un tournoi de golf où le commanditaire choisit de distribuer des boissons, de la nourriture et du matériel promotionnel lorsqu'il se trouve sur le trou qui lui a été attribué. Les règles du terrain de golf concernant la distribution d'alcool doivent être respectées.

#### Commandite inacceptable :

- La commandite directe d'alcool fournissant des quantités illimitées aux participants (par exemple, la commandite d'une voiturette de golf à bière).
- La distribution de toute autre substance intoxicante légale ne sera pas considérée comme une commandite.

Si les membres ou les organisateurs d'un événement de la CANASA ne sont pas certains que leur commandite d'alcool soit conforme à cette politique, ils doivent soumettre les détails de leur événement au directeur exécutif pour une pré-approbation.

## **Service d'alcool**

L'alcool sera servi conformément aux exigences légales de la licence d'alcool du lieu, la sécurité et le bien-être des clients étant la priorité.

- La distribution d'alcool sera effectuée de manière contrôlée et sûre (c'est-à-dire en fournissant un nombre limité de tickets de boisson à chaque participant, en limitant la quantité d'alcool gratuite fournie).
- Seuls les serveurs formés par les politiques en vigueur, ou des serveurs ayant reçu une formation équivalente, serviront de l'alcool.
- Les âges de consommation provinciaux seront respectés et les mineurs ne seront pas servis.

## **Politiques de la CANASA**

- La CANASA n'encourage pas la consommation excessive ou rapide d'alcool ou d'autres substances intoxicantes.
- Lorsque l'on sert de l'alcool non préemballé, les mesures standard pour les boissons seront utilisées en tout temps.
- L'alcool ne sera pas servi à une personne qui est observée en état d'ébriété.
- Les participants en état d'ébriété seront invités à quitter l'événement une fois que des moyens de transport sûrs auront été proposés.

## **Autres substances d'intoxicantes**

Bien que d'autres substances intoxicantes soient maintenant légales au Canada, la CANASA recommande de ne pas consommer de substances intoxicantes sous une forme autre que l'alcool lors des événements de la CANASA.

## **Transport sécuritaire**

À chaque événement de la CANASA où de l'alcool sera disponible (et reconnaissant qu'à ces mêmes événements, il est possible que d'autres intoxications légales soient consommées par les participants même si elles ne sont pas fournies par la CANASA ou le lieu de l'événement), une option de transport sécuritaire doit être offerte aux participants. Cette option sera communiquée aux participants à chaque événement de la CANASA où de l'alcool est servi.

## **Révision de la politique**

Cette politique sera révisée tous les six mois, au minimum, afin de s'assurer qu'elle reste pertinente pour les activités de la CANASA et qu'elle reflète à la fois les attentes de l'Association et les exigences légales. Dans un effort d'amélioration de la transparence en ce qui concerne les changements apportés à toutes les politiques, un code de version a été mis en place à partir de janvier 2020.